

- Zone d'Urbanisation Continue
- Habitat isolé
- ERP non vulnérable
- Etablissement Recevant du Public destiné à accueillir des populations particulièrement vulnérables
- Zones refuge
- Activité économique
- ▲ Equipements et installations d'intérêt général
- Voie ferrée
- Voiries et réseaux importants
- Emprise inondable
- Zones d'activités
- Zones susceptibles d'être urbanisées
- Zones urbanisées
- Limite communale

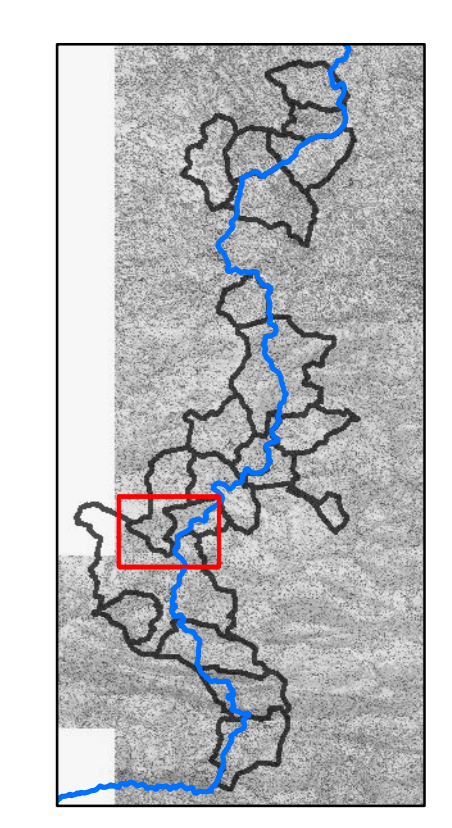
Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de l'Aude
Service de Prévention des Risques
et Sécurité Routière



Plan de Prévention des Risques d'inondation
Bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude
Commune de Fa 2

Approuvé le : 5 novembre 2018
Arrêté Préfectoral n°DDTM-SPRIS-2018-036

CARTE DES ENJEUX



Echelle : 1/50 000
0 125 250
Mètres

